[illegible] L'enfant tombé sur la chaussée et la roue le derrière du lourd véhicule lui passa sur la cuisse gauche.

Le jeune Perticlange fut relevé par des personnes qui se trouvaient dans les champs, par le conducteur du véhicule n'avait pas vu l'accident, et transporté au domicile de ses parents où il reçut les soins d'un docteur.

Les blessures de l'enfant sont heureusement peu graves. Il n'y a aucune fracture.

SOLESMES

Dimanche 19 juin. — A 10 heures, grand'messe chantée par la maîtrise.

A 3 h. 1/2, concert par la musique municipale, place des Concerts.

SOLESMES. — Naissances du 9 au 14 juin. — Ledue Jeanne, rue Cadet. — Duchard Arthur à Ovillers.

Décès. — Quantiet André, 69 ans, employé retraité des contributions indirectes, Grande-Place. — Blanchard Joseph, 41 ans, maçon, rue Blante.

Mariage. — Pagnin Clovis, chauffeur, et Dépardon Irma, de St-Python.

Promesses de mariage. — Lecomte Ulysse, 22 ans, journalier, et Hannecart Hélène, 17 ans, domiciliés à Recquignies. — Wettremes Léon, 22 ans, terrassier, et Delbaye Eugénie, 20 ans, domiciliée à Saint-Python.

HAUTMONT

Mauvaise tête. — Pour avoir frappé sa mère, Oscar Herpin, âgé de 25 ans et journalier à Beaufort, a été l'objet d'un procès-verbal.

FOURMIES

Conseil municipal. — Session extraordinaire du lundi 20 juin, de 4 à 5 h. du soir. Ordre du jour :

Nomination de secrétaire : Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Rapports de la commission des Finances. — Chapitres additionnels au budget de l'année 1904 : Vote, approbation. — Voies publiques : Rapports de la Commission. — Dépenses en régie extraordinaires. — Coupes ordinaires et extraordinaires : Mode de vente ; rapports de la Commission. — Octroi : proposition : Rapports de la Commission.

Rapport de la commission des travaux. — Rapports de la commission des chemins. — Requête de famille Stasicq. — Chauffage classes et forges : Ecole pratique exercice 1903 : Crédit supplémentaire. — Questions diverses. — Assistance médicale gratuite : Admissions supplémentaires : (huis-clos).

FOURMIES. — Du 11 au 15 juin. — Naissances. — Crépin Marie. — Cochet Fernand. — Braconnier Evariste.

Mariages. — Bécart Félicien, 27 ans, tisseur, et Berteaux Juliette, 24 ans, couturière. — Chevalier Vincent, 25 ans, chaudronnier, et Dauptercin Maria, 22 ans, repasseuse. — Defrance Lambert, 26 ans, courtier en chevaux, et Nélich Emilie, 22 ans, pianiste. — Joris Arthur, 25 ans, verrier, et Chevalier Colette, 21 ans, couturière.

Décès. — Boisnoue Eugène, 21 ans, magasinier, époux de Soumillon Elise, ménagère. — Lelou Marguerite, 22 ans, servante. — Roty Adolphe, 4 semaines. — Garet Joseph, 71 ans, ouvrier de filature. — Delcour J.-B., 71 ans, sans prof. — Henclin Paul, 86 ans, marchand de moules, veuf de Boulanger Hortense.

Une sérieuse épreuve. — Dot gené à l'esprit grincheux et jaloux (il s'en trouve toujours) l'ont élevé des doutes en ce qui concerne le sérieux du grand concours d'écriture organisé par la **Chocolaterie Poulain**, qui offre aux candidats un total de 150.000 fr. de prix en espèces et 20.000 prix en nature. Nous n'avons que quelques mots à répondre : D'abord, la maison Poulain est en France une des toutes premières par son organisation et son chiffre d'affaires annuel, et par conséquent elle est à même de distribuer les sommes importantes qu'elle promet. Cela doit suffire à lever toutes les inquiétudes. Pourtant, nous répéterons en outre que les prix seront payés par la puissante Compagnie d'assurances « *La Nationale* », celui-ci certes ne permettrait à personne d'user de son nom pour une opération qui ne serait pas absolument sérieuse et loyale.

LA 3me EXPOSITION CANINE A LILLE

Lillois, mes amis, aimez-vous les chiens ? Oui, ne perdez pas de temps, allez vite, allez aujourd'hui, passer un bon moment au milieu des toutous réunis sous les ombrages allées de l'Esplanade.

Si non, allez-y tout de même ; car par la belle exposition qu'il a organisée, le Club Saint-Hubert vous offre une occasion unique de vous réconcilier avec le gent canine.

Oui, croyez-moi, allez-y, et vous aimerez les chiens. Il n'est pas possible, en effet, que parmi cette multitude si étrangement variée vous ne trouviez un animal à votre goût.

C'est qu'il y en a de gentils en tous genres, savez-vous ; vous en trouverez de mignons, nonchalamment couchés sur des coussins brodés à leurs chiffres ; les luxueuses petites bestioles se tiennent là bien tranquilles. On voit que leur grand travail ordinaire consiste à ne rien faire.

Par exemple ils se remuent et se trémoussent joliment quand leur propriétaire approche, leur bienfaitrice veux-je dire. Voyez donc leur calme de la bête et l'air douceur de la dame.

Allez plus loin, voici de braves toutous campagnards, sachant garder la ferme et sachant battre le beurre.

Avançons encore plus loin.

Voici des chiens de bergers ; est-ce possible ? Ils ont fait leur toilette et sont devenus chiens de luxe. Ils ont bien encore un peu cet air qui fait penser aux anarchistes. Ils ont encore cette vivacité, cette turbulence qui doit les rendre gênants dans un salon ; mais l'art aidant la nature, et les goûts des humains étant très variables, les salons sont ouverts maintenant à ces excellentes bêtes, ou les y estime même autant que les gracieux petits cockers, amis de la ville et de la campagne.

Tout cela, ils m'ont l'air perverti avec leur poil affiné et leur collier brillant ; je ne comprends le chien de berger que courant dans les guérets à l'entour du troupeau. Je l'aime comme l'aimaient Millet, de Guignard et de Veyzon, c'est-à-dire crotté, le poil hérissé et le regard soupçonneux. Je l'aime encore comme le représente Debat-Ponsan ; vous connaissez, ce tableau que la lithographie a plusieurs fois reproduit. Dans une verte prairie émaillée de fleurs, paît le troupeau de vaches ; la jeune gardienne est assise sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres et près d'elle, gardien plus vigilant, le chien est là assis sur sa croupe, mais l'œil ouvert ; il se repose, mais il veille.

Ceux-ci m'ont l'air des socialistes devenus barons.

Enfin, je l'aime à l'état brut, pature, mais vous, vous l'aimerez peut-être mieux avec son air parvenu. Allez donc voir, vous me le direz.

Oh, allez, je ne me fâcherai pas si vous pensez autrement que moi.

Quand j'étais petit, on me faisait chanter ces vers mélodieux :

Raphaël aimait la peinture,
Michel-Ange aimait les choux-fleurs,
Ce qui prouve que dans la nature,
Tout tous les goûts et toutes les couleurs.

Et maintenant que je suis grand, je crois encore à l'axiome philosophique qu'ils enseignent.

Mais revenons à nos moutons, — à nos chiens, veux-je dire. — Voici les bassets, les griffons, les uhlens de chasse, les sémillants fox-terriers, puis les épagneuls, puis les levrettes *et tutti quanti*.

Il y en a de toutes tailles, de tout poil, de toute nuance ; bref, il y en a pour tous les goûts.

Allez-y voir.

J'en sors, moi, et je vous assure que je ne m'y suis pas ennuyé ; j'ai passé là un bon moment au milieu d'un aréopage artistique public et d'une collection remarquable d'excellentes bêtes. J'estime qu'une visite à cette exposition s'impose aux amateurs de chiens tout d'abord évidemment, aux gens qui n'aiment pas les chiens, ensuite, j'ai dit pourquoi tout à l'heure, aux philosophes, aussi, car il y a fort à philosopher dans une si belle réunion de bonnes bêtes et de braves gens, et enfin, aux curieux, car il y a beaucoup à voir.

Et comme tous mes concitoyens appartiennent à l'une ou à l'autre de ces classes, j'invite tous mes concitoyens à jouir du spectacle.

Demain, ou ferme, il sera trop tard, qu'on se le dise.

Pour moi, c'est en curieux que j'y suis allé, et c'est en bavard que j'ai écrit, mais que les amateurs sérieux ne m'en gardent pas rancune : je sais qu'une compétence éclairée prépare un rapport documenté qui fera leurs délices. Patience donc.

***

Le Club Saint-Hubert invite les dames à présenter leurs petits amours de chiens.

Les inscriptions coûtent 5 francs et sont reçues aujourd'hui dimanche et lundi jusqu'à midi. S'adresser au bureau de l'exposition.

Le concours des chiens de dames aura lieu lundi à 2 heures.

***

Hier soir, les membres du Club St-Hubert réunis à l'Hôtel de l'Europe, célébraient en un joyeux banquet le succès de leur troisième exposition.

En un toast très goûté, le président M. de le Serre, constate les progrès réalisés depuis deux ans, il remercie les juges venus de très loin et annonce que la 4e exposition aura lieu à Roubaix.

Le baron de Sagonzac porte la santé du Président et fait des vœux pour que le Club Saint-Hubert marche toujours de l'avant.

MM. Vandersnic, Fontaine, etc., prennent la parole et soulèvent des applaudissements unanimes.

La soirée se continue joyeusement au milieu des saillies spirituelles de cinquante convives.

P. L. DE PÉRIGNAT.

COLLECTIONNEURS ! Demandez à votre épicier le CHOCOLAT-LOUIT

Chaque tablette contient une chromo en carte postale artistique avec note indiquant conditions d'échange.

Pour prospectus explicatifs à LOUIT Frères et Cie, BORDEAUX

GAZETTE du NORD

Nous avons appris la mort :

— A LILLE, de Mme H. Wattrelot, née Jette Leleux, rue du Palais-Rihour, 2, décédée à l'âge de 73 ans.

— A LILLE, de M. Aimé Delfosse, rue du Port, 47, décédé à l'âge de 39 ans.

— A CROIX, de M. Lucia Houzet, secrétaire du Comité libre des Ecoles catholiques, décédé, samedi, à midi, à l'âge de 26 ans. M. Houzet était un dévoué de tous les instants. Ceux qui l'approchaient regretteront longtemps cet ami prévenant qui se plaisait à rendre service.

Membre actif du Cercle catholique Saint-Martin, il lui donna les plus belles années de sa jeunesse, son dévouement, son temps et son talent.

M. Houzet faisait partie du Cercle d'études Saint-Laurent, de l'Union catholique et de la Chorale Sainte-Cécile.

Nous présentons à ses jeunes épouse, douloureusement frappée et à sa digne mère, Mme Houzet, nos chrétiennes condoléances et recommandons l'âme du défunt aux prières de nos lecteurs.

Ses funérailles auront lieu mardi à 10 heures, à l'église Saint-Martin.

— Lundi eut eu lieu à THIENNES, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. Victor Colson, cultivateur, décédé le 16 juin, à l'âge de 65 ans.

La plupart des habitants de Thiennes suivaient le convoi. Beaucoup de personnes des localités voisines étaient aussi venues rendre les derniers devoirs au défunt, entr'autres M. Henri Pruvost, maire, et plusieurs conseillers municipaux d'Haverskerque.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Julien Bart, maire de Thiennes ; M. Alcide Caloir, son adjoint et deux membres du Conseil municipal.

Au cimetière, M. le Maire a prononcé les paroles suivantes :

» Messieurs,

« Avant de quitter cette tombe, permettez-moi d'exprimer les sentiments que nous avons tous en ce moment dans nos cœurs.

« La commune vient de perdre un de ses meilleurs citoyens.

« Victor Colson fut l'homme bon, serviable et droit ; sous son abord un peu froid, il cachait un cœur d'or. Il ne repoussait qui que ce fût quand il voyait la misère et la souffrance. Malgré la maladie qui le minait depuis longtemps déjà, aucune parole de souffrance ne sortit de ses lèvres.

« Quelle édifiante fraternité régnait dans son intérieur ! Sa sœur éplorée peut seule nous le dire.

« Créant le chrétien convaincu, il était aimé de tous. Tout ce concours de peuple qui est venu l'accompagner à sa dernière demeure prouve qu'un reconnaît en lui l'homme de bien. Cette marque unanime de sympathie sera une consolation pour sa sœur, celle qu'il a tant aimée.

» Mon cher ami, votre souvenir de votre vie consciencieuse restera à tous comme un exemple, et des cieux où vous avez déjà reçu la récompense d'une vie si bien remplie, ne nous oubliez pas.

« Au revoir au Ciel, excellent et brave ami Victor ! »

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Le mariage de M. Gustave Defever, huissier près les tribunaux civil et de commerce de Dunkerque, avec Mlle Jeanne Voelcker, primitivement fixé à 11 heures, a dû, par suite d'un deuil douloureux, être célébré dans la plus stricte intimité hier matin, à 8 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à DUNKERQUE.

La mort avait frappé, la nuit précédente, la jeune sœur de la fiancée. Tous nos lecteurs compatiront à cette navrante coïncidence.

— Samedi, à midi, a été célébré, dans l'église de RUBROUCK, au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de M. Arthur Lippens avec Mlle Ida Brouckaert.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Lippens, frère du marié, vicaire à Linselles, qui leur a adressé une touchante allocution.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Henry Lippens, ingénieur des arts et manufactures à Paris, et Auguste Lippens, propriétaire à Amiens, ses frère et oncle ; pour la mariée, MM. Paul Brouckaert et Hoert, propriétaire à Hazebrouck, ses frère et oncle.

Après la messe, à l'occasion de ce mariage, de larges distributions de viande et de pain ont été faites à tous les pauvres de la commune.

VÉLOCIPÈDES

Le Ministre des Finances vient de faire paraître une notice sur les obligations imposées aux possesseurs de vélocipèdes.

Nous croyons devoir en extraire les passages suivants qui intéressent un grand nombre de nos lecteurs possesseurs de bicyclettes ordinaires ou à moteur mécanique.

Contraventions. — Est en contravention le possesseur d'un vélocipède qui circule :

1° Sans plaque de contrôle ;

2° Avec un nombre de plaques inférieur à celui des plaques de son appareil ;

3° Avec une plaque d'un modèle autre que celui qui est en service pour la période du 1er mai 1904 au 30 avril 1905 ;

4° Avec une plaque d'un modèle différent de celui que comporte la machine ;

5° Avec une plaque ne portant pas les indications de nom, prénom et adresse ;

6° Avec une plaque qui n'a pas été fixée à l'endroit réglementaire ou qui n'est pas apparente (tube de direction).

Est également en contravention :

1° Le personne domiciliée à l'étranger qui circule sans permis ou avec un permis périmé (trois mois après l'introduction des vélocipèdes en France).

2° Le loueur de vélocipèdes qui a mis en circulation un appareil dont la plaque ne porte pas son nom, son prénom, son adresse et le numéro d'ordre (si un arrêté préfectoral prescrit le numéro).

Les contraventions peuvent être constatées par les agents désignés ci-dessous :

Fonctionnaires et agents municipaux. — Maires et adjoints, gardes-champêtres, employés des octrois.

Police. — Commissaires de police et agents assermentés de police.

Gendarmerie. — Officiers de gendarmerie, sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Eaux et forêts. — Agents ayant droit de verbaliser.

Finances. — Employés des contributions indirectes et des douanes.

Ponts et chaussées et service vicinal. — Ingénieurs des ponts et chaussées, conducteurs, agents-voyers, etc., etc. ; d'une manière générale, toute personne commissionnée par l'autorité départementale fera la surveillance ou l'entretien des voies de communication.

ECHOS

LE SUCRE DANS LES CONFITURES

Le Journal officiel a publié samedi un décret aux termes duquel l'article 1er du décret du 18 septembre 1899 sur les sucres est complété ainsi qu'il suit :

Pour les confitures, gelées et compotes de fruits n'ayant reçu aucune addition de glucose ni de raisins, le sucre cristallisable ajouté donnera lieu à la décharge des obligations d'admission temporaire de sucres bruts souscrites dans les conditions réglementaires.

La quantité de sucre admissible à la décharge des dites obligations sera évaluée de la manière suivante : Les laboratoires détermineront la proportion de sucre inverti pour cent, sucre inverti apporté par les fruits et sucre inverti provenant de l'inversion totale du saccharose ; de cette proportion, on retranchera 10 (poids du sucre supposé provenir des fruits) et la différence obtenue, multipliée par 0 fr. 95, donnera la quantité de sucre à admettre en décharge.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Voici la liste des candidats appartenant à notre région admis à subir les épreuves du premier degré, pour l'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr :

MM. Maurice de Baillencourt, dit Courcol, école Saint-Joseph, de Lille ; Jean Bérode, lycée de Lille ; René Berthélemy, lycée de Douai ; Prosper Biondé, lycée de Lille ; Emile Blondet, lycée de Lille ; Victor Bonnier, école Saint-Joseph ; Maurice Clerdouet, lycée de Douai ; Robert Deplanck, école Saint-Joseph ; Léon Derain, lycée de Douai ; Henri Dunoyer de Segonzac, école Saint-Joseph ; Charles Dussaussoy, lycée de Douai ; Léon Keller, école Saint-Joseph ; Frédéric Laude, lycée de Lille ; Fernand Lancient, lycée de Lille ; Emile Staut, lycée de Lille ; Marc Vandenbussche, école Saint-Joseph ; Paul Witz, école Saint-Joseph.

D'autre part, sont admissibles de droit comme ayant été déclarés admissibles les années précédentes, les candidats dont les noms suivent :

MM. Paul Duquesnoy, école Saint-Joseph ; Maurice Jurion, lycée de Lille ; Hector Normand, lycée de Lille ; Dergaville, lycée de Lille ; Maurice Spillemaecker, lycée de Lille.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Voici la liste des candidats admis pour le département du Nord, à la suite du concours du 19 mars 1904, à l'emploi de surnuméraire :

MM. Liéthoudt, Lecurque, Ponthieu, Chevalier, Pecqueux, Prusenaer, Colot, Paul Petit, Choteau, Dumant, Décaudin, Monlez, Hablen, Prudhomme, Déprez, Derveaux.

TÉLÉPHONES

Les réseaux téléphoniques de Lens et de Saint Saulve seront mis en service le 25 juin courant.

Est bel esprit qui peut, est bon cœur qui veut.
J. Rouz.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du samedi 18 juin
Présidence de M. Dassonville, président

Les émeutes d'Armentières

On se rappelle le terreur qui pesa sur Armentières pendant quelques jours au mois d'octobre dernier. Les bandes révolutionnaires saccagèrent les usines, les propriétés privées ; les dégâts furent considérables.

Aujourd'hui, un certain nombre de personnes dont les immeubles ont été ainsi dévastés ont assigné devant la 1re chambre du tribunal civil la ville d'Armentières comme responsable de ces dégâts, pour n'avoir pas pris les précautions suffisantes pour réprimer les troubles.

L'affaire venait au rôle de samedi.

Mais voilà où l'affaire devient curieuse.

Le municipalité collectiviste est restée au pouvoir ; elle a, par ses adeptes, empêché la production d'un acteur qui lui était contraire ; le préfecture n'a pas voulu prendre les mesures nécessaires pour remédier à un état de choses anormal.

Et maintenant, Me Delesalle, avocat de la municipalité collectiviste d'Armentières, refuse de plaider, disant ne vouloir engager la responsabilité de ses clients.

Les plaignants insistaient pour plaider, la loi étant formelle à cet égard.

M. Carré de Malberg, ambitieux, est alors intervenu pour la défense de la municipalité collectiviste ; réclamant son droit de conclure, il a demandé la remise à une date indéterminée. Ce que Me Théry, avocat de l'un des demandeurs, a répondu qu'il y avait violation de la loi ; le ministère public ne peut retarder les plaidoiries, il peut demander la remise pour conclure ; s'il est le demandeur lointaine, c'est à ses risques et périls devant ses supérieurs hiérarchiques.

Finalement, le Tribunal a renvoyé l'affaire à quinzaine.

Tribunal correctionnel de Lille

Audiences du 18 juin 1904
Présidence de M. Sée, vice-président

Résultat des courses

Emile Decaienne était employé au service de l'administration des « Echos Mondains », il avait la charge de chercher des annonces. Mais un beau jour, il se laisse entraîner, fabrique de faux reçus, et touche le produit de ses annonces. Avec cet argent, il joue aux courses, et... perdit. Il a ainsi dépensé 600 francs environ.

Le voilà donc traduit devant le Tribunal correctionnel pour abus de confiance et condamné à 3 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES

Lille. — Auguste Delecqh, vol, 6 mois et un jour. — Marie Trompette, rébellion, outrages et ivresse, 5 jours avec sursis et 5 francs.

Roubaix. — Joséphine Amsert, vol, 1 mois. — 30 jours pour vol à Laura Oviau et à Ursule Sourin.

DOCUMENTS du Tribunal de Commerce de Lille

SOCIÉTÉS

D'un acte sous seing privé en date du 31 mai 1904, il appert qu'il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale « PFEIFFER et MARCO », pour l'exploitation du *Café des Trois Suisses*, 1, place Ribour, à Lille, la vente au détail et demi-gros de la bière de l'Harkerbrau de Munich, en fûts et bouteilles. Le siège est à Lille, quai de la Basse-Deûle, 19 bis ; durée, 15 ans ; capital, 17.000 fr.

D'un acte passé devant Me Pasteau, notaire à Lille, le 31 mai 1904, il appert qu'il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale « A. et M. DEFRÊNE », pour l'exploitation d'un dissage mécanique et à la main. Le siège est à Lille, Saint-Maurice, rue Saint-Luc, 159 ; durée, 12 ans ; capital espèces 70.000 fr.

D'un acte passé devant Me Pasteau, notaire à Lille, le 31 mai 1904, il appert qu'il est apporté modification à la Société formée sous la raison sociale « BERTELOT Fils et NIREL », dont le siège est à Lille, avenue de Dunkerque 75, pour le commerce de mécanicien et dépôt.

D'un acte passé devant Me Meurillon, notaire à Comines, le 28 mai 1904, il appert qu'il est formé une Société en nom collectif sous la raison sociale « DORNY frères », pour l'achat, vente des grains, farines, lin, etc. Le siège est à Wervicq-Sud, rue de France ; durée, 20 ans ; capital, 20.000 fr.

Par assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme du *Progrès du Nord*, tenue le 11 mai 1904, il appert que la dite assemblée a voté la dissolution de ladite Société et a nommé comme liquidateur M. Eugène Barit, ingénieur à Lille, M. Titren, propriétaire à Lille, et M. Léon Potié, brasseur à Haubourdin.

RÉUNIONS de liquidations judiciaires et de faillites

Le 21 juin 1904, à 12 heures 1/2, compte définitif du sieur François DEGAUWER, marchand de chaussures, à Lille. — Juge-commissaire, M. Houbrou ; liquidateur, M. Wannebroucq.

Le 22 juin 1904, à 10 heures, troisième affirmation des créances des sieurs BONNEVILLE frères, teinturiers à La Madeleine-les-Lille. — Juge-commissaire, M. Dassonville ; syndic, M. Cuissac.

Le 23 juin 1904, à 10 heures, première affirmation des créances du sieur Victor DULIEUX, serrurier, à Lille. — Juge-commissaire, M. Dassonville ; liquidateur, M. Cuissac.

Le 24 juin 1904, à 10 heures, concordat du sieur Théodore SCHLACHTER, négociant en grains à Loos. — Juge-commissaire, M. Vaillant ; syndic, M. Wannebroucq.

Le 24 juin 1904, à 12 heures 1/2, concordat des sieurs J. CORBU et Fils, négociants à Lille. — Juge-commissaire, M. Vaillant ; liquidateur, M. Tiprez.

Le 24 juin 1904, à 12 heures 1/4, dernière affirmation des créances du sieur Cyrille COUTEREAU, ex-marchand de lingerie, à Lille. — Juge-commissaire, M. Vaillant ; liquidateur, M. Cuissac.

Le 24 juin 1904, à 12 h. 3/4, nomination du liquidateur définitif de dame veuve Célestin DUCHATELLE-HUBERT, marchande de tapis, à Loos-les-Lille. — Juge-commissaire, M. Nuytten ; liquidateur, M. Obers.

Le 24 juin 1904, à 12 h. 3/4, nomination du liquidateur définitif du sieur DANNEL, marchand de chaussures, à Lille. — Juge-commissaire, M. Nuytten, liquidateur, M. Tiprez.

DÉCLARATION de liquidation judiciaire

Le 14 juin 1904, du sieur Auguste BRONGNIART, négociant en cuirs, rue de Belle-Vue, 23, à Lille. — Juge commissaire, M. Crépy ; liquidateur, M. Tiprez.

CONVERSION EN FAILLITES de liquidations judiciaires

Le 14 juin 1904, le Tribunal de commerce a converti en faillite la liquidation judiciaire de la dame veuve Hector ASSOIGNON-HALLIEZ, débitante de boissons, à Fives-Lille. — Juge-commissaire, M. Crépy ; liquidateur, M. Tiprez.

DEUIL

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Henri WATRELOT

Née Julie LELONG, décédée à Lille, le 16 juin 1904, à l'âge de soixante-treize ans, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Services qui auront lieu le lundi 20 du dit mois, à onze heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Est, pour y être inhumé.

L'inhumation à la maison mortuaire, rue du Palais, 2, à dix heures trois quarts.

Un Obit sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le mardi 28 juin, à onze heures.

17, 18, 19.—5008

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 18 juin

Londres, V. cap. Aurienla, 410, div. Morel.
Londres, Sl. ang. Savoy, 64, lège, Debacker.
St-Malo, V. Armonique, 170, div. Leroy.
Liverpool, V. ang. Lestrieg, 681, div. Debacker.
La Pallice, Vap. Ville-de-Lorient, 1184, div. Hocquet.
Cronstadt, V. norv. Louise, 622, Bois, Parisis.
Rouen, V. Véga, 1622, div. Vap. de Charge.
Dahis-Blanca, V. all. Namidia, 1143, div. Allebert.
Londres, Sl. ang. Klondyke, 70, brai, Debacker.
Camillas, Sl. Aurore, 65, minerai.

Sorties du 17 juin

Ostenda, Yacht ang. Playmate.
Nantes, V. Pluton, 613, div. Fazol.

du 18 juin

Indret, Brig. Eugène, 198, coke, Leroy.
Méthil, V. dan. Nordpol, 570, lège, Leroy.
Newcastle, Vap. ang. Cadorton, 1057, lège, Dechatelet.

ESTOMAC

Digestions difficiles, dyspepsie, ballonnements, vertiges, crampes, vomissements, nausées, battements, douleurs, fraîcheur, épuisement dans l'estomac, le dos, les reins, constipation, etc., sont soulagés en moins de trois jours et toujours guéris par le

STOMACHIQUE GERRETTE

Cure d'un mois : 5 fr. p. — 1 bouteille, 1 fr. 25 p. — Exigez la GERRETTE, nouveaux (Docteur). 1 fr. la bouteille, pharmacies.

LOCATION de COFFRES-FORTS

GARDE DE TITRES

Le **CRÉDIT DU NORD**, 4, 6, 8, rue Jean-Robin, fait la location des compartiments de coffres-forts, pour la garde des objets précieux, bijoux, argenterie, titres, etc. Chaque compartiment est fermé avec une combinaison dont le locataire a le secret et muni d'une clef unique conservée par lui. Les coffres en location sont placés dans un vaste hall, bien éclairé et aménagé, présentant le maximum de sécurité.

Le **CRÉDIT DU NORD** se charge également de conserver dans ses caisses de Lille les titres de toute nature moyennant un faible droit de garde. Il est délivré aux déposants des récépissés nominatifs et non transmissibles donnant le détail numérique des titres déposés. Les coupons des titres en dépôt sont détachés et encaissés d'office, avec avis spécial, au crédit des déposants.

En toutes Saisons PURGEZ-VOUS avec les PILULES STANDAERT 1856 La Boîte 1 fr. TONI-PURGATIVES « C'EST LA SANTÉ ! LA LONGUE VIE ! » Exigez la marque ci-dessus. Dépôt : Paris, 8, rue Jacob. E. SOUBEIRAN, 84, f. St-Honoré, Paris, Seine, 2F.

Dépôt à *Lille* : Pharmacie BRUNEAU, 71, rue Nationale.

LE MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE
René CARTON, Successeur

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste
Hernies (guérison complète en quelques jours, sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.
Varicocèle, Phlébite, Difformité
Radicalement guéries par procédés spéciaux
Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, au son Institut, 79, rue de l'Hôpital, à JUMET-Heigne, près de Charleroi (Belgique).
Sœurs de Charité. — Aumônière

SAVON LUMINOL
pour le linge, les laines et le bizeau
50 °/. D'ÉCONOMIE
sur tous les savons connus
Victor VALSKIEN

BANYULS
APÉRITIF AU QUINQUINA
TRILLES
LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS
Dans tous les Cafés, les bons Epiciers et les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires
Exiger l'étiquette sur la Bouteille

Les PILULES GORET dites « FRANÇAISES », purifient le sang, donnent de l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisses, rhumatismes, apoplexies, migraines. 1 fr. la boîte. *Pharmacie Centrale*, 26, rue Esquermoise, Lille.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : nominal ; n° 3 : [illegible] ALCOOLS. — 3/6 de disp. : 40 50 à [illegible]

Cambrai, 18 juin.

Prix de 50 kilos.

Blé bl. n.	15.50 à 16....	Seigle l'h.	12.... à 13....
— roux	....	Escourg. l'h.	9.... à ....
— mélé	15.50	Avoines	15.... à 16.50
Farine	Paris	100 kilos	
Farine 3/6	....	Sois	12.... à ....
— 2 C.	....	Mélasse	100 kil.
Colz. cent.	50.... à	Lins de pays	pesant
— Aver.	....		10.... à ....
Cent. ant.	50....	Lins dit	....
Cent. Amb.	....	Cameline	....
Graines	Fleurs		
Colza	14.50 à	Lins	16.... à 17....
Giffaut-s.	20.... à 20.50	Cameline	9.... à 10....
Tourteaux		les 100 kil.	
Colza pays	10.00 à 10....	Lin	16.... à 17....
— étranger	....	Cameline	....
Cotons	11.50 à 14....	Pavots	10.... à 12....
Houblons		les 100 kil.	
Fols	1re q. 60 à 65	Lucerne	1re q. 25 à 30
—	2e q. 55 à 60	Paille bl.	1re q. 20 à 25
Lorette	1re q. 60 à 65	—	2e q. 15 à 20

Houblons (marché du 17 juin)

Vert... [illegible] ; 0 malgré.

Cours du houblon sur place ..... 1.00 à 1.20
Pays (prix du kilos sur place) ..... 0.90 à 1.00

LILLE, 17 juin 1904.

GRAINS		Saint-Amand	
42 Blés	15 50	15	14 50
2 Seigles	....	GRAINES	
1 Sol	....	Colza	....
71 Avoin	16 25	Chènevis	....
14 Ver	11 75	Cam.	....

CAMBRAI, 17 Juin

GRAINES (l'hect.)		FARINES (100 kil.)	
Blé n. c.	14.... à 15....	Fr. spécial	32.... à ....
Blé r.	....	Extra	31.... à ....
Blé r. w.	....		
Blé r.	14.... à 15....	GRAINES (l'hect.)	
Escourg.	....	Chènevis	50.... à 51.50
Seigles	....	Colza n.	.... à ....
Orges	....	Colza r.	.... à ....
Avoines	15.... à 15.50	Lin n.	.... à ....
		Cameline	.... à ....

Houblons les 1/2 kilos : 1.20 à 1.30
Graines, les quarteron : 1.75 à 1.80

HUILES

Œillette	....	1	94....
Colza (100 k.)	....		....
Lin	....		46....
TOURTEAUX			
Œillette	....		19....
Colza	....		....
Lin	....		16 25

Paris, 17 Juin.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande est toujours calme en disponible ; le raffinage maintient ses cours.

On cote à Paris ce disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangée	63 ..	à 63 50
» 1 kil.	64 50	65 ..
En cabaux de 50 à 20 kil.	63 50	64 ..
» 25 à 50 kil.	64 ..	64 50
» 50 kil.	64 50	65 ..
Raffinade en pains	60 50	64 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, 31.... à .... les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gros déchets	59 sacs	57 50 .. 58 ..
Irroguliers		55 .. à ....
Petits déchets		57 50 .. 58 50
Sucres en poudre		57 .. 58 ..
Sementes (suivant degrés)		60 50 .. 61 50
Glucos		60 50 .. 61 50
Cristallisés de la sucrerie		54 25 .. 54 ..
— en poudre		55 65 .. 56 ..

LE HAVRE, 18 Juin.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — Inv.

Wilcox,	juin	81....
—	juillet	84....
—	août	81.25
—	septembre	84.50
—	octobre	85....
—	novembre	85....
—	décembre	85.—

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Inverable

Disponible	19....
Courant	19....
Juillet	19.25
Septembre	19.50

Imp. de la *Croix du Nord*, 10 r. d'Angleterre
Lille. — *Le Gérant* : Cx. Vasse.

BOURSE DE LILLE

DU 18 JUIN 1904

Cours transmis par le Comptoir de Change, C. BAUIN
34 bis, rue Esquermoise, LILLE et 11, rue Gambetta, DOUAI.

OBLIGATIONS	Cours précéd.	Cours du jour
Nord 3 0/0	115 ..	.... ..
— Bons 1903	430 ..	.... ..
— — 1904	430 ..	.... ..
Dépt 1891	495 ..	.... ..
— 1895	500 ..	.... ..
Roubaix-Tourc	50 ..	.... ..
— — 1893	485 ..	.... ..
Roubaix 1903	496 ..	.... ..
Tourcoing 1903	485 ..	.... ..
Armentières 1899	501 ..	.... ..
Valenciennes 1891	495 ..	.... ..
Mines de Béthune 1877	450 ..	.... ..
— Douvres 1894	501 ..	.... ..
— Drocourt 1894	515 ..	.... ..
— Escarpelle 1894	508 ..	.... ..
— Marles 1903	506 ..	.... ..
Ch. de fer de Cambrai	355 ..	.... ..
Gaz de Wazemmes 1-2	505 ..	.... ..
— — 3e série	511 ..	.... ..
Deuil-Laval (f. à 500)	504 50	.... ..
BANQUES (ACTIONS)		
Crédit du Nord	516 ..	516 ..
Verley-Decroix	1020 ..	.... ..
Devinder et Cie	1058 ..	.... ..
VALEURS DIVERSES (ACTIONS)		
Ga